

DECLARATION LIMINAIRE
CAPL n° 3 du 14 Juin 2013

Mouvement de mutation Filière Fiscale du 1^{er} septembre 2013

Monsieur le Président,

Les représentants **FO DGFIP 17** ne pouvaient débiter cette CAP sans dénoncer la poursuite de la politique gouvernementale de suppressions d'emplois. Faire toujours plus en étant toujours moins nombreux tout en maintenant la qualité du service public, voilà le challenge fixé par le gouvernement aux agents de la DGFIP.

FO DGFIP 17 condamne cette politique aveugle de suppressions d'emplois qui se poursuit sans qu'à aucun moment il n'y ait une réflexion sur l'adéquation missions/moyens.

Ces méthodes de pis-aller pourraient avoir un semblant d'efficacité dans un environnement administratif stabilisé. Malheureusement, le dogme sur l'emploi public demeure et les réductions d'effectifs sont toujours plus rapides que les brillantes solutions proposées.

Il arrive alors un moment où l'exercice de la mission devient impossible, tout simplement parce qu'il n'y a plus assez d'agents pour l'exercer correctement.

La situation dans les services des Finances Publiques en Charente-Maritime se dégrade de jour en jour. La souffrance des agents au travail est une réalité. De tout le réseau, remontent la lassitude, la démotivation et le ras-le-bol des collègues.

FO DGFIP 17 dénonce toujours cette politique aux conséquences néfastes notamment sur les mutations, les conditions de travail et la remise en cause des règles de gestion.

Nous revendiquons des moyens à la hauteur des enjeux. Les besoins sont immenses : ils augmentent, qu'il s'agisse de l'accueil du public, de recettes publiques fiscales et non fiscales, de lutte contre la fraude.

Nous exigeons des créations d'emplois statutaires nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions. Nous demandons l'arrêt immédiat des redéploiements, des suppressions d'emplois et le comblement des vacances.

L'appel des lauréats du concours C effectué le 1^{er} juin 2013 aurait dû permettre à l'administration de donner satisfaction à un plus grand nombre de dossiers de mutation. Malheureusement, cela ne s'est pas avéré.

Pour le mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2013, la Charente-Maritime accueille seulement 5 nouveaux agents.

La Direction décomptait 14 vacances d'emplois en catégorie C avant la CAPL. Le jeu subtil des affectations en ALD (A La Disposition du Directeur) permet d'arriver au résultat miraculeux d'une seule vacance d'emploi constatée à l'issue de cette CAPL .

Les représentants de **FO DGFIP 17**
Benjamin Essayan, Claudine Gautronneau (expert)